Tâches à domicile

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **93 (1964)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tâches à domicile

Le problème des tâches à domicile est bien souvent, pour les maîtres, la cause de beaucoup d'ennuis et parfois même de graves difficultés; les quelques conseils et directives qui suivent n'ont qu'un but : aider le corps enseignant et lui éviter, autant que faire se peut, les désagréments consécutifs à des erreurs dans ce domaine.

Il faut distinguer deux sortes de tâches :

a) les leçons à étudier
b) les travaux écrits.

Les leçons

Chaque soir, l'élève doit étudier ses leçons à la maison. Il n'est pas possible de l'en dispenser. Si cette étude ne se fait pas régulièrement, la classe ne peut avancer dans son programme; elle piétine, elle s'épuise en vaines répétitions, ou si le maître va de l'avant malgré tout, l'élève qui ne travaille pas à la maison perd pied et ne peut suivre ses camarades. C'est une répétition de classe qui se prépare, et... souvent un drame.

Les travaux écrits

Raisons d'être psychologiques et pédagogiques. Les devoirs à domicile, et plus particulièrement les travaux écrits, mettent l'enfant dans l'obligation, comme ce sera plus tard le cas dans la vie, d'organiser lui-même son travail, de le mener à bien par ses propres moyens; ils font appel à son initiative, à sa volonté et sont, de ce fait, éminemment éducatifs.

Les liens entre l'école et la famille sont parfois si peu nombreux : les devoirs à domicile sont un trait d'union entre les parents et le maître, une occasion de contrôler le travail et les progrès de leurs enfants, leurs déficiences aussi; ils permettront une collaboration plus suivie et plus éclairée entre l'école et la famille.

Directives

a) *Il faut donner régulièrement des travaux écrits à exécuter à domicile.* Ils sont un complément nécessaire des applications faites en classe.

La suppression de ces tâches peut être la récompense d'une journée de travail particulièrement bien remplie.

b) *On ne donnera pas de travaux écrits le samedi soir* afin que parents et enfants puissent profiter de leur dimanche. Mais l'élève ne sera pas, pour

autant, dispensé d'apprendre ses leçons pour le lundi. Cependant, en établissant son ordre du jour hebdomadaire, le maître doit prévoir pour le lundi un certain nombre de branches qui demandent moins de préparations orales de la part des écoliers, et... aussi des enseignants !

c) *Les tâches écrites seront courtes.* Elles ne doivent pas exiger, de la part d'un élève moyen, plus de 15 minutes pour les cours inférieurs et plus de trente, pour les autres cours, de travail assidu. (Exemples : un exercice de grammaire, de vocabulaire, 2 ou 3 problèmes; mais pas les trois le même soir). C'est une erreur grave de donner des travaux trop longs ou trop difficiles. Ils seront souvent mal soignés et on manquera de temps pour les corriger (voir litt. *f*).

d) *Les devoirs écrits doivent être des applications des leçons données.* Ils seront directement ou indirectement préparés, comme tous les travaux écrits. On ne pourra qu'exceptionnellement donner aux élèves les plus avancés des tâches de recherche ou de préparation de leçon. *Un élève moyen doit pouvoir exécuter ses tâches sans l'aide de ses parents.*

e) *On exigera toujours des travaux très soignés.* Ceux qui ne donnent pas satisfaction seront refaits immédiatement après la classe.

Il ne faut cependant pas oublier que bien souvent les conditions dans lesquelles travaillent les enfants, à la maison, sont loin d'être idéales: appartements trop exigus, manque de place, radio, TV, etc. Aussi peut-on se contenter de travaux faits au crayon; les travaux à l'encre ne seront exigés que des élèves du cours supérieur et même pas régulièrement.

f) *Tous les devoirs écrits faits à domicile seront corrigés par le maître* au début de la classe ou, au plus tard, au début de la leçon correspondante. *Si vous ne pouvez corriger les tâches écrites, n'en donnez pas.*

g) *Les devoirs écrits seront prévus lors de l'établissement du journal de classe* et inscrits comme les leçons ou travaux. Un devoir écrit improvisé n'a que peu de valeur.

Malgré l'observation de ces quelques règles, vous n'échapperez pas aux plaintes de certains parents. Faites votre devoir sans trop vous en préoccuper : le mal est alors dans la famille où la radio, la TV ou le cinéma passent avant l'éducation des enfants.

Les inspecteurs scolaires

« Nous ne devons présenter à un enfant que ce qui est simple pour ne pas gâter son goût, et que ce qui est pur pour ne pas gâter son cœur. »

Joubert